



Bureau Confédéral - 33 Rue des Vignoles, 75020 Paris

-----Communique de presse du 23 septembre 2015-----

**Contre la répression du mouvement social !  
Amnistie pour l'ensemble des militant-es !**

**Notre camarade Fouad Harjane vient d'être définitivement condamné, suite à l'incompréhensible décision de la cour de cassation de ne pas étudier sa requête.** pour l'occupation des voies de la gare de Metz en 2006. Cette action, initiée par la coordination nationale des étudiants en lutte contre le projet de Contrat Première Embauche, et relayée à Metz par l'Assemblée Générale de grève de l'Université, n'avait alors rien d'une action isolée : dans de nombreuses autres villes les blocages économiques et les grèves se multipliaient. Seul interpellé, après coup, lors d'une mobilisation d'environ un millier de personnes, **Fouad Harjane est donc aujourd'hui condamné à verser à la SNCF près de 40000 euros, au titre de dommages et intérêts.**

**Sa condamnation ne saurait être interprétée que comme une justice pour l'exemple.**

En effet en 2006, au plus fort de la mobilisation qui avait fait suite à l'adoption de la loi pour l'égalité des chances (ndlr : par l'usage de l'article 49-3...), et qui avait fini par faire reculer le gouvernement, **il s'agissait de cibler non seulement un militant identifié d'une organisation, la CNT, mais également des pratiques : l'autogestion des luttes, l'action directe de celles et ceux qui défendaient leurs intérêts.**

A l'heure où le gouvernement Valls aggrave son offensive libérale en s'attaquant méthodiquement à toute la protection des travailleurs, à l'heure où le patronat accentue licenciements et précarité, et alors que plus que jamais, un mouvement social d'ampleur se pose comme la seule alternative pour les travailleur-se-s, **les dirigeants politiques et le capital n'ont qu'un objectif : la répression des individus afin de criminaliser l'action collective.**

**Car au delà de la condamnation d'un militant CNT, les exemples de cette répression sont actuellement nombreux :** convocations au commissariat à l'encontre des inspecteurs du travail en lutte contre la réforme du service, de syndicalistes de l'usine TEFAL à Annecy, révocation de Yann Le Merrer, syndicaliste SUD à La Poste, pour des faits syndicaux, procès pur des militants CGT d'EDF qui avait dénoncé un accident du travail... **Les dirigeants économiques et politiques de ce pays ont donc beau jeu d'aller défendre une mascarade de liberté d'expression d'une main en la muselant de l'autre** notamment sur le terrain syndical, dans les luttes sociales, là où se défend le droit des travailleurs et des travailleuses.

Pour toutes ces raisons, la Confédération Nationale du Travail invite toutes et tous à renforcer la journée de lutte contre la répression et pour les libertés syndicales qui aura lieu ce mercredi 23 septembre. Elle rejoindra à ce titre d'autres organisations syndicales engagées contre la répression du mouvement social et syndical : organisations avec qui la CNT prendra contact prochainement pour faire échec à la justice de classe.

**La CNT réaffirme ses revendications :**

- L'abandon de toutes les poursuites engagées actuellement pour faits syndicaux
- L'amnistie civile et pénale pour Fouad Harjane, comme pour tous les condamné.e.s du mouvement social

**La CNT.**